

Postulat : **Pour un Plan lumière pour la Ville de Nyon**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le présent postulat a pour but de demander à la Municipalité de porter un regard attentif sur les éclairages de notre ville en gérant et coordonnant mieux la lumière de manière qualitative et quantitative sur l'ensemble du territoire communal.

Préambule.

En effet, nous avons une ville qui grandit et qui s'étale sur le territoire de la Commune pour atteindre une population de bientôt 25'000 habitants. Cette croissance doit s'accompagner d'une vision globale et cohérente des infrastructures publiques et privées influant la qualité de vie dans notre ville.

Les installations lumineuses, qui en font partie, n'ont qu'un impact visuel physique modéré. Mais aussi bien pour les usagers que les riverains, elles agissent fortement sur le confort, la sécurité, la pollution lumineuse, l'ambiance et l'esthétique. On peut aussi relever les dégâts que l'éclairage artificiel induit sur l'être humain et la faune.

La lumière artificielle ne doit pas s'afficher partout, toute la nuit et surtout pas de manière excessive et agressive. Elle peut être canalisée pour une utilisation à bon escient.

Objectifs

Un *Plan lumière* est un plan d'organisation et de mise en place de l'éclairage d'un territoire avec des objectifs urbanistiques, sécuritaires, économiques, environnementaux et même scénographiques. Il ne définit pas les technologies d'éclairage utilisées, qui sont susceptibles d'une évolution rapide, mais définit les tonalités et les intensités adaptées à chaque lieu. Il permet d'éviter le développement anarchique de l'éclairage et permet, pour une collectivité, des dépenses d'investissements planifiés dans l'espace et le temps. Il peut générer d'importantes économies d'énergie.

Un bilan technique préalable permettra de concevoir une stratégie globale d'urbanisme lumière pour éclairer mieux et consommer moins.

Le *Plan lumière* devrait être accompagné d'un *Règlement lumière* qui définirait les aspects techniques de mise en œuvre lors d'autorisations de construire. Des paramètres à prendre en compte pourraient être notamment la puissance lumineuse des ampoules ou la capacité de réflexion des surfaces éclairées (luminance).

Ce *plan lumière* permettrait ainsi à la ville de Nyon d'assurer une cohérence lumineuse sur son territoire.

Comment

Du point de vue **urbanistique**, cette démarche permettrait de définir les différents espaces et élaborer des ambiances lumineuses propres à chaque utilisation, quartier ou monument. Il permettrait également de mieux maîtriser leur environnement immédiat.

L'aspect **sécuritaire** doit être étudié avec attention et objectivité. Un sur-éclairage n'est pas forcément synonyme de sécurité et des alternatives, comme par exemple l'asservissement des éclairages, peuvent être utilisés pour atteindre cet objectif. Il est évident qu'éclairer le ciel n'a pas d'intérêt pour la sécurité et peut, par contre, gêner les riverains.

Un éclairage lumineux surfait ou mal adapté sur un passage piéton (ou même avec une enseigne) peut détourner l'attention des conducteurs et aller à l'encontre du but de visibilité et sécurité recherché.

L'aspect **économique** de la démarche est principalement basé sur l'économie de consommation électrique par des alternatives de gradation, télégestion, couplage à des détections de présences, ampoules leds ou alimentation photovoltaïque.

Il se complète par un coût d'entretien diminué en fonction de la technologie choisie ainsi qu'une optimisation de la planification pour les services communaux.

Ces économies d'énergie engendrées ont aussi un impact environnemental par la diminution de la consommation électrique.

L'aspect **environnemental** du *Plan lumière* passe par un outil réglementaire local contre les nuisances, les troubles et les atteintes aux cadres de vie générés par les sources lumineuses préjudiciables à la qualité et à l'équilibre de l'environnement nocturne ou favorisant la lumière intrusive.

Les enseignes publicitaires sont particulièrement productrices de ce genre de nuisances par une surenchère croissante. On peut s'interroger sur l'illumination des puissantes enseignes commerciales à quatre heures du matin, de l'éclairage de quais, d'entrepôts, de parkings ou de supermarchés à ces mêmes heures.

Par un positionnement et un choix de hauteur plus judicieux des luminaires ou l'utilisation de caches, on peut limiter l'intrusion lumineuse chez les riverains. Par exemple pour les installations sportives, le flux mal orienté de lumière contribue au halo produit par la lumière diffusée au-delà de sa cible.

Les animaux nocturnes sont perturbés par l'éclairage artificiel, au point de parfois disparaître de leur habitat quand il est éclairé. La plupart des insectes du sol fuient la lumière alors que les insectes volants sont attirés par elle et en meurt. On pourrait conserver des zones d'ombre ou même créer des *corridors biologiques de noir*.

Les halos de lumière et les intrusions lumineuses inutiles ont vraisemblablement aussi un impact sur la santé de notre population.

Une fois le *Plan lumière* réalisé, il serait utile d'informer la population et les milieux économiques sur les réductions de coût et les bénéfices apportés par les différentes solutions alternatives d'éclairages et sur la manière dont ils peuvent individuellement contribuer à réduire le gaspillage et la pollution lumineuse.

Conclusion

Un *Plan lumière* est un document de référence pour la gestion nocturne et la mise en lumière de la ville. Un bon *Plan lumière* vise à économiser l'énergie et à limiter les impacts environnementaux de l'éclairage tout en répondant aux besoins de vision et de sécurité.

Par ce postulat, je demande à la Municipalité d'établir dans des délais raisonnables un *Plan lumière* pour la Ville de Nyon accompagné d'un *Règlement lumière*. Je demande également que les différents règlements de construction ou formulaires soient modifiés ou complétés selon les directives du *Plan lumière*.

Je demande que ce postulat soit envoyé à une Commission pour étude et rapport.

Un *Plan lumière*, c'est éclairer mieux tout en consommant et polluant moins !

Maurice GAY – Conseiller Communal PLR

